Séance ordinaire du 4 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

Moment de réflexion Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- **1.1** Adoption de l'ordre du jour.
- **1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2016.
- **1.3** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2016.
- **1.4** Rapport du maire.
- **1.5** Assemblée extraordinaire du 16 décembre 2016 pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.
- **1.6** Déclaration des intérêts pécuniaires.
- 1.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 484-2016 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.
- **1.8** Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 485-2016 déterminant la tarification 2017 pour les services de la Sûreté du Québec.
- 1.9 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 486-2016 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations pour 2017.
- **1.10** Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 487-2016 remplaçant le règlement numéro 476-2016 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2017.
- **1.11** Avis de motion pour l'adoption du règlement 488-2016 abrogeant le règlement numéro 478-2016 déterminant la tarification pour la location des quais municipaux.
- **1.12** Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 489-2016 abrogeant le règlement 412-2009 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire.
- 1.13 Demande de don de la Paroisse St-Félix-de-Valois.
- **1.14** Autorisation de publier les Vœux des fêtes.
- **1.15** Résolution d'appui pour l'adhésion à la Téléphonie IP municipalité de Montebello.
- **1.16** Autorisation de signer une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

- 1.17 Autorisation de signer une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.
- **1.18** Demande de monsieur Louis Montpellier pour la tenue d'un rallye automobile.

2. <u>DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE</u>

- **2.1** Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre et des salaires pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2016.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- **3.1** Dépôt des états financiers au 31 octobre 2016 requis par l'article 176.4 du code municipal du Québec (états comparatifs).
- **3.2** Fonds affecté Reconfection du rôle 23 000 \$.
- **3.3** Formation à distance pour madame Mélissa Cyr le 16 novembre Séminaire Web 2016.

4. <u>COMMUNICATIONS</u>

4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. <u>INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS</u>.

5.1 PSSE – Résolution de signatures.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- **6.1** Autorisation d'acquérir une laveuse à pression.
- **6.2** Autorisation d'achat d'une remorque pour les quais.
- **6.3** Autorisation d'achat de fourches pour la pépine.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- **7.1** Compte rendu de la réunion du CCU et CCE du 11 octobre 2016.
- **7.2** Dérogation mineure numéro 138 concernant l'agrandissement d'une construction et la rénovation d'une galerie sur la Partie du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.
- **7.3** Dérogation mineure numéro 139 concernant l'agrandissement d'une galerie sur la Partie du lot 27-B-7 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 39-H.
- **7.4** Dérogation mineure numéro 140 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal sur le lot 12-3 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.
- **7.5** Fermeture et rétrocession de parties de chemins désaffectés dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.

- **7.6** Fermeture à la circulation publique seulement et conservation du droit de propriété par la Municipalité, d'un ancien chemin de colonisation et d'une partie de chemin désaffecté dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.
- **7.7** Régularisation de l'assiette du chemin des Simoneau dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.
- **7.8** Autorisation d'officialiser le lac Savaria à la Toponymie.
- **7.9** Autoriser Me Sylvie F. Lévesque du cabinet Deveau Avocats à nous représenter pour une demande d'accès à l'information dossier no 1014468.
- **7.10** Consentement au maintien, à l'exécution de travaux d'entretien et de nettoyage de fossés de drainage et à l'établissement d'une servitude publique.
- 8. <u>COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>
- **8.1** Renouvellement de l'adhésion à Tricentris.
- 8.2 Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de Tricentris.
- 9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>
- **9.1** Compte rendu de la réunion du CDDÉ du 3 octobre 2016.
- 10. <u>ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES</u>
- 10.1 Suivi du comité des lacs Croche et Blais.
- **10.2** OBNL Activités 2017.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. <u>DIVERS</u>
- **12.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

PROCÈS-VERBAL

1

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 novembre 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Gilles Robillard

Michel Lavigne Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Mesdames les conseillères Chantal Crête et Odette Hébert ont motivé leur absence.

Environ 7 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

313-11-2016

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

314-11-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

315-11-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.4 Rapport du maire.

Le maire, monsieur Jacques Maillé dépose le rapport du maire conformément à la Loi. Il sera distribué par la poste à l'ensemble des contribuables de la municipalité.

Rapport du maire 2016

En conformité avec les dispositions de l'article 955 du Code municipal et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, j'ai le plaisir, au nom de mes collègues du conseil, de vous faire part de la situation financière de notre municipalité en vous commentant les états financiers de l'exercice 2015 ainsi que le rapport du vérificateur et la situation budgétaire de l'exercice 2016.

Je vous présente également :

- · Les rémunérations et allocations de dépenses des élus.
- · Les réalisations de l'année 2016.
- · Les contrats conclus durant la dernière année.
- · Les orientations générales du budget 2017.

États financiers au 31 décembre 2015

Selon le rapport de la vérification annuelle par la firme Marcil Lavallée, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité. De plus, la vérification confirme que le résultat des activités, la variation des actifs financiers nets et les flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La seule remarque au rapport indique que la municipalité n'a pas appliqué, à compter du premier janvier 2015, la nouvelle norme comptable SP3260- passif au titre des sites contaminés. L'exercice financier 2015 s'est terminé par une réserve financière de 497 025 \$ et un surplus libre de 327 012 \$.

Situation au 31 octobre 2016

La situation financière au 31 octobre 2016 laisse prévoir que l'année 2016 devrait se terminer par un surplus budgétaire.

Rémunération des élus

En 2016, les élus ont reçu les rémunérations et allocations de dépenses non imposables suivantes :

	Base	Allocation	Annuel
Maire	18 474 \$	9 237 \$	27 711 \$
Conseiller	6 158 \$	3 079 \$	9 237 \$
Maire suppléant	7 544 \$	3 772 \$	11 316 \$

Les frais de déplacement de 0,47 \$ du kilomètre sont remboursés tel que prévu à la politique de remboursement en vigueur, pour les déplacements à l'extérieur du territoire de Lac-Simon et Chénéville.

À titre de maire, siégeant au conseil d'administration de la MRC Papineau, le maire reçoit également une rémunération et une allocation de 6 228 \$ à titre de salaire de base et 3 114 \$ d'allocation non imposable pour un total de 9 342 \$.

Réalisations 2016

Administration

- Reconnaissance postale de la municipalité de Lac-Simon pour les codes postaux *JOV 1E0* et *JOV 1M0*.
- Acquisition par la municipalité du terrain adjacent à la mairie.
- Adoption d'une politique de communication.
- Octroi d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un architecte pour la préparation des plans et devis pour la salle communautaire et les bureaux administratifs.
- Modification de la politique de remboursement du taux du kilomètre pour l'utilisation de véhicule personnel.
- Étude sur la disponibilité et la qualité des services de télécommunications sur le territoire de la municipalité.
- Demande d'aide de subvention pour la réalisation de la mise aux normes de l'édifice administratif et la construction de la salle communautaire.

Urbanisme-Environnement et Bâtiment

- Poursuite des travaux se rapportant à l'opération cadastrale.
- Renouvellement de la subvention aux citoyens dans le cadre de la régénération des berges.
- Poursuite de la régénération des bandes riveraines.
- Distribution d'arbres pour l'ensemble des citoyens.
- Prises d'échantillons d'eau des lacs Simon, Barrière et Viceroy.
- Journée caravane pour l'analyse d'eau de puits pour les citoyens le 16 juillet 2016.
- Demande d'un plan, à la municipalité de Duhamel, pour contrer les algues bleu-vert.
- Préparation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- Réfection du débarcadère.
- Achat de quais pour la location d'emplacements de bateaux principalement pour les résidents de l'île Canard Blanc.
- Entente avec la SEPAQ pour que les résidents propriétaires de bateaux puissent utiliser la plage.
- Aménagement du parc de stationnement.

Collecte des matières résiduelles et recyclables

- Mise en vente des camions et la répartition d'actifs suite à la fin de l'entente de la collecte des matières résiduelles et recyclables avec les municipalités de Duhamel, Montpellier et Chénéville.
- Nouvelle entente sur la collecte des matières résiduelles et recyclables avec la municipalité de Chénéville.
- Achat d'un camion avec la municipalité de Chénéville pour la collecte des matières résiduelles et recyclables.
- Réorganisation du personnel des matières résiduelles et recyclables.

Voirie et travaux publics

- Asphaltage du chemin de la Presqu'île.
- Asphaltage de 0.7 kilomètre sur le chemin du Tour-du-Lac.
- Aide financière du député provincial amélioration du réseau routier (20 000 \$).
- Programme d'entretien du réseau routier (17 965 \$).
- Octroi d'un contrat de déneigement pour les voies publiques.
- Demande et octroi de subvention pour un montant de 34 404,93 \$ dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local Volet redressement des infrastructures routières locales.
- Octroi de contrat pour un plan d'aménagement du chemin du Parc.

Sécurité publique

- Implantation d'une borne sèche au lac Barrière, située sur le 4e rang Sud.
- Mise en place d'un service régional de formation des pompiers.
- Modification du règlement sur les permis et certificats concernant la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés.
- Embauche de pompiers temporaires pour la visite de prévention résidentielle durant la période estivale.
- Adoption d'un règlement déterminant l'encadrement d'avertisseur de monoxyde de carbone.

Développement durable et économique (CDDÉ)

Le Comité de Développement Durable et Économique (CDDÉ) aura tenu sept rencontres durant l'année 2016.

Des recommandations touchant l'occupation des terres publiques intramunicipales (TPI), l'onglet « Affaires » de notre site Web et la tarification furent entre autres choses soumises au Conseil pour examen.

Événements sociaux et touristiques

- Beach party et feux d'artifice d'hiver 20 février 2016
- Spectacle, activités et feux d'artifice à la plage municipale 30 juillet 2016
- Gymkhana, rodéo 19 au 21 août 2016

Programme triennal d'immobilisation 2016 à 2018

TITRE	2016	2017	2018
SOURCES DE FINANCEMENT :			
RÉFECTION DES CHEMINS	210 000 \$	210 000 \$	210 000 \$
TAXES D'ACCICES	319 035 \$	142 000 \$	
SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE VOIRIE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
SUBVENTION TRANSFERT VOIRIE LOCALE	17 965 \$	17 965 \$	17 965 \$
DROITS CARRIÈRES ET SABLIÈRES	103 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	55 000 \$	31 035 \$	143 035 \$
TOTAL	715 000 \$	456 000 \$	426 000 \$

TITRE		2016	2017	2018
DÉPENSES				
D'INVESTISSEMENTS				
ADMINISTRATION				
GÉNÉRALE				
	Informatique	9 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
	Équipements	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Bornes sèches	20 000 \$	20 000 \$	
	Outils	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
TRAVAUX PUBLICS				
	Outils	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Chemins,			
	ponceaux, etc.	660 000 \$	400 000 \$	400 000 \$
	Éclairage			
	public	5 000 \$	10 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU				
II I GIENE DU MILLEU	DAI	7 000 t		
	Bâtiment	5 000 \$		
TOTAL		715 000 A	45C 000 A	42 C 000 ft
TOTAL		715 000 \$	456 000 \$	426 000 \$

municipalité

Uniroc Construction Inc. (asphaltage des chemins du Tour-du-Lac, de la Presqu'île et le débarcadère)	444 849 \$
Ministère des Finances (Sûreté du Québec)	314 644 \$
Service Excavation Jacques Lirette (Déneigement)	227 510 \$
MRC Papineau (Quote-part)	182 085 \$
Service Excavation Jacques Lirette (autres)	112 337 \$
RREMQ (Régime de retraite)	90 794 \$
Deveau Avocats	89 000 \$
Servitech (Tenue à jour du rôle d'évaluation)	84 035 \$
Station M. Lalonde Enr. (Essence, diesel)	63 112 \$
Transport R.L.S. (conteneurs écocentre)	59 707 \$
WM Québec inc. (disposition de matières résiduelles)	52 937 \$
Groupe Ultima (Assurances générales)	45 425 \$
Marcil Lavallée (Comptable)	35 786 \$
SSQ (Assurance collective)	35 695 \$
Financière Banque Nationale inc. (paiements véhicules)	26 602 \$
PG Solutions (Système informatique)	25 360 \$

Orientations générales du prochain budget

- o Élaborer un programme et un service de compostage.
- o Aménagement du chemin du Parc.
- Poursuivre la mise en place d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- O Compléter l'aménagement du parc de stationnement.

Plan triennal des immobilisations 2017-2018-2019

En ce qui concerne le plan triennal d'immobilisation pour 2017-2018-2019, la municipalité prévoit notamment l'asphaltage du chemin du Parc, la réfection du chemin du Haut-des-Côtes ainsi que la rénovation et l'aménagement de la mairie, incluant une salle communautaire.

D'autres projets s'ajouteront lors des travaux de préparation pour l'adoption du budget 2017.

Assemblée extraordinaire

L'adoption du budget se fera lors de l'assemblée extraordinaire du **16 décembre 2016 à 20 h**, à la salle du conseil municipal.

En terminant, je remercie les membres du conseil et le personnel pour l'ensemble des services qu'ils rendent à la population de la municipalité, sans oublier la contribution de nombreux bénévoles œuvrant au sein de notre communauté.

Jacques Maillé, Maire

Assemblée extraordinaire du 16 décembre 2016 pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens qu'une assemblée extraordinaire aura lieu le 16 décembre à 20 heures à la salle du conseil pour l'adoption du budget 2017 et le plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019.

1.6 Déclaration des intérêts pécuniaires.

Le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis à tous les élus la déclaration des intérêts pécuniaires tel que requis par la Loi.

Monsieur Jocelyn Robinson indique que:

Monsieur Jacques Maillé, Maire, Madame Louise Houle Richard, Conseillère, siège #1, Monsieur Gilles Robillard, Conseiller, siège #2, Madame Chantal Crête, Conseillère, siège #4, Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, siège #5 et Monsieur Jean-François David, siège #6,

ont déposé leur déclaration, conformément à la Loi.

1.7

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 484-2016 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation du règlement déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Ce règlement abroge le règlement numéro 472-2015 et sera adopté lors d'une séance ultérieure.

1.8

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 485-2016 déterminant la tarification 2017 pour les services de la Sûreté du Québec.

Monsieur le conseiller Michel Lavigne donne par la présente un avis de motion à l'effet qu'un règlement ayant pour objet de décréter une tarification en 2017 pour les services de la Sûreté du Québec sera adopté lors d'une séance ultérieure. Ce règlement abroge le règlement numéro 473-2015.

1.9

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 486-2016 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations pour 2017.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne par la présente un avis de motion de la présentation du règlement relatif aux nuisances à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations qui sera adopté à une séance ultérieure. Ce règlement abroge le règlement numéro 474-2015.

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 487-2016 remplaçant le règlement numéro 476-2016 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2017.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne par la présente un avis de motion de la présentation du règlement remplaçant le règlement 476-2016 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2017 qui sera adopté à une séance ultérieure. Ce règlement abroge le règlement numéro 476-2016.

1.11

Avis de motion pour l'adoption du règlement 488-2016 abrogeant le règlement numéro 478-2016 déterminant la tarification pour la location des quais municipaux.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne par la présente un avis de motion de la présentation du règlement 488-2016 abrogeant le règlement 478-2016 déterminant la tarification pour la location des quais municipaux qui sera intégré au règlement numéro 484-2016 déterminant la tarification 2017 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Ce règlement sera adopté à une séance ultérieure.

1.12

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 489-2016 abrogeant le règlement 412-2009 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne par la présente un avis de motion de la présentation du règlement 489-2016 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire. Ce règlement abroge le règlement 412-2009 et sera adopté à une séance ultérieure.

1.13

316-11-2016 Demande de don de la Paroisse St-Félix-de-Valois.

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de la présidente de la Fabrique pour la Paroisse St-Félix-de-Valois pour la réfection de la toiture côté sacristie;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde un don de 500 \$ à la Paroisse St-Félix-de-Valois pour la réfection de la toiture côté sacristie;

QUE ces deniers requis soient puisés dans le compte numéro 02-19000-970.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie Paroisse St-Félix-de-Valois

1 14

317-11-2016 Autorisation de publier les Vœux des fêtes.

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chénéville s'unit à Lac-Simon pour offrir à la population leurs vœux des fêtes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la publication dans le journal de la Petite-Nation des vœux de fêtes de l'équipe des élus et de l'administration municipale pour un montant n'excédant pas 300 \$ avant taxes;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-341.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie Journal de la Petite-Nation Municipalité de Chénéville

1.15

318-11-2016

Résolution d'appui pour l'adhésion à la Téléphonie IP – municipalité de Montebello.

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Montebello demandant d'adhérer à l'entente inter municipale du projet de téléphonie IP régionale;

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion à l'entente inter municipale proposée par la MRC de Papineau suite à la demande de la direction de la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT l'article 13 de l'entente inter municipale spécifiant les conditions pour une municipalité qui désire adhérer à l'entente inter municipale selon la procédure prévue à la loi;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de l'entente inter municipale doivent autoriser l'adhésion de tout nouveau membre de l'entente lors du prochain conseil des maires de la MRC de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'adhésion de la municipalité de Montebello à l'entente inter municipale concernant la téléphonie IP régionale de la MRC de Papineau;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétairetrésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient mandatés à signer tout document en conséquence.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie MRC de Papineau Municipalité de Montebello

1.16

319-11-2016

Autorisation de signer une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquière une borne de recharge pour l'installer dans le stationnement de la municipalité, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que la municipalité devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et la municipalité souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuive la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à signer l'entente avec Hydro-Québec;

QUE le mode de tarification aux utilisateurs soit un tarif à l'heure.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Jérôme Cyr, Agent de développement rural tourisme France Lampron, directrice – Électrification des transports Hydro Québec

1.17

320-11-2016

Autorisation de signer une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquière une borne de recharge pour l'installer dans le stationnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 839-2013, pris par le gouvernement le 23 juillet 2013, les municipalités intéressées peuvent se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, une municipalité doit au préalable signer une entente avec le MINISTRE;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 319-11-2016 signifiant son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à signer l'entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Jérôme Cyr, Agent de développement rural tourisme Line Drouin, Sous-ministre par intérim, MERN

Monsieur Michel Lavigne se retire de la table des délibérations puisqu'il ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

1.18

321-11-2016

Demande de monsieur Louis Montpellier pour la tenue d'un rallye automobile.

CONSIDÉRANT QUE le Club Autos Sport la Licorne désire présenter le Rallye-X Montpellier les 19 et 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une épreuve de classement est prévue le samedi 19 novembre et le dimanche 20 novembre à la sablière/carrière située au 284, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Auto Sport la Licorne pour le déroulement de cette activité et l'obtention d'un permis gratuit;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la tenue de l'évènement le « Rallye-X Montpellier les 19 et 20 novembre 2016;

QUE l'émission du permis soit sans frais.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Louis Montpellier

Éric Bordeleau, directeur urbanisme, environnement et bâtiment

Monsieur Michel Lavigne reprend son siège.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

322-11-2016

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre et des salaires pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques du mois d'octobre 2016 telle que déposée auprès des membres du conseil portant les numéros de chèques **13500 à 13623** totalisant un montant de **133 694,98** \$ soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant un montant de **21 124,30** \$ soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **154 819,28** \$ ainsi que les salaires pour le mois d'octobre soient et sont adoptés :

Salaires des employés du 25 septembre au 22 octobre	76 088,40 \$
Salaires des élus du mois d'octobre	7 556,36 \$
Total des salaires	83 644,76 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	133 694,98 \$
Comptes fournisseurs (prélèvement)	<u>21 124,30 \$</u>
TOTAL des comptes et chèques	154 819,28 \$

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétairetrésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient et sont autorisés d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-Simon.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de service sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois d'octobre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Dépôt des états financiers au 31 octobre 2016 requis par l'article 176.4 du code municipal du Québec (états comparatifs).

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé auprès des membres du conseil les états comparatifs au 31 octobre 2016, tel que requis par le code municipal.

3.2

323-11-2016 Fonds affecté – Reconfection du rôle – 23 000 \$.

CONSIDÉRANT la reconfection et l'équilibration possible du rôle d'évaluation le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette opération représentera une dépense d'environ 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un fonds affecté à cette fin;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la création d'un « Fonds affecté – Reconfection du rôle;

ET QU'un montant de 23 000 \$ provenant des activités de fonctionnement y soit affecté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

3 3

324-11-2016

Formation à distance pour madame Mélissa Cyr le 16 novembre – Séminaire Web 2016.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre une formation à distance « Séminaire Web 2016 » présentant les nombreuses nouveautés développées au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Mélissa Cyr à la formation Séminaire Web 2016, le 16 novembre 2016;

QUE ce conseil autorise une dépense de 210 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

ET QUE le montant soit puisé dans le compte numéro 02-13000-454.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr, comptabilité, taxation et perception

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

325-11-2016 PSSE – Résolution de signatures.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail exige qu'un programme de santé spécifique à l'établissement fasse partie du programme de prévention d'un établissement;

CONSIDÉRANT le Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) préparé par le Centre intégré de Santé et de services sociaux de l'Outaouais et visant à couvrir tous les pompiers de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le PSSE fait partie du programme de prévention et vise à prévenir toute atteinte à la santé des travailleurs pouvant être causée par des facteurs de risques présents dans les milieux de travail;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Jacques Maillé, Maire et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents permettant l'adhésion de la municipalité de Lac-Simon au programme de santé spécifique aux établissements – Services de sécurité incendie – MRC de Papineau.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Éric Drouin, directeur du service incendie

Alex-Sandra Périard, co-présidente, CSS

Éric Lacasse, coordonnateur à la Sécurité publique, MRC de Papineau

Sonia Labbé, infirmière en SAT de la CISSO

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

326-11-2016 Autorisation d'acquérir une laveuse à pression.

CONSIDÉRANT QUE la laveuse à pression au garage municipal est défectueuse et que sa réparation est trop dispendieuse;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une nouvelle laveuse à pression;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'une laveuse à pression au montant de 4 720,50 \$ plus les taxes chez Benson Auto Parts;

ET QUE ce montant soit puisé dans le compte numéro 23-04000-300;

QU'un transfert des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Benson Auto Parts

6.2

327-11-2016 Autorisation d'achat d'une remorque pour les quais.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une remorque pour sortir et entrer les quais près du débarcadère;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque servira à d'autres fins aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'une remorque au montant de 5 100 \$ plus les taxes au Centre nautique Lac-Simon ltée;

ET QUE ce montant soit puisé dans le compte numéro 23-04000-300;

QU'un transfert des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Centre nautique Lac-Simon Itée

6.3

328-11-2016 Autorisation d'achat de fourches pour la pépine.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir des fourches pour la pépine pour déplacer des objets lourds;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de fourches au montant de 4 179,77 \$ plus les taxes chez Nortrax Québec inc.;

ET QUE ce montant soit puisé dans le compte numéro 23-04000-300;

QU'un transfert des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Nortrax Québec inc.

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Compte rendu de la réunion du CCU et CCE du 11 octobre 2016.

Les comptes rendus de la rencontre du 11 octobre 2016 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

7.2

329-11-2016

Dérogation mineure numéro 138 concernant l'agrandissement d'une construction et la rénovation d'une galerie sur la Partie du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 138;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 138 concernant l'agrandissement d'une construction et la rénovation d'une galerie sur la Partie du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'agrandissement d'une construction de 1.19 mètre dans la marge riveraine et l'empiètement d'une galerie dans la marge riveraine de 3.16 mètres. La norme pour l'implantation d'une construction et d'une galerie en marge riveraine dans la zone 29-H est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Propriétaire du lot 24-B du rang 2

7.3

Dérogation mineure numéro 139 concernant l'agrandissement d'une galerie sur la Partie du lot 27-B-7 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 39-

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré la demande de dérogation mineure numéro 139 concernant l'agrandissement d'une galerie sur la Partie du lot 27-B-7 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 39-H;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil annule la demande de dérogation mineure numéro 139 concernant l'agrandissement d'une galerie sur la Partie du lot 27-B-7 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 39-H.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Propriétaire du lot 27-B-7 du rang 4

330-11-2016

7.4

331-11-2016

Dérogation mineure numéro 140 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal sur le lot 12-3 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 140;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment peut se faire à d'autres endroits sur la propriété;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil refuse la dérogation mineure numéro 140 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal sur le lot 12-3 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un garage en cour avant tout en masquant la façade du bâtiment principal. La norme pour l'implantation d'un garage en cour avant est qu'aucun bâtiment accessoire ne vienne masquer ou dissimuler partiellement ou complètement une façade d'un bâtiment principal. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 109, alinéa 7, du règlement de zonage U-12.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Propriétaire du lot 12-3 du rang 4

7.5

332-11-2016

Fermeture et rétrocession de parties de chemins désaffectés dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.

CONSIDÉRANT la résolution 287-09-2016 pour la régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la firme François Gauthier, l'arpenteur-géomètre, dans le cadre de la rénovation cadastrale, Mandat 2288;

CONSIDÉRANT qu'il y a des cas de chemins à régulariser nécessitant la fermeture et la rétrocession de parties de l'ancienne Route 321 aux propriétaires adjacents desdites parties de terrains afin qu'ils puissent inclure ces parcelles à leurs terrains déjà existants;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de fermeture de parties de chemins aujourd'hui désaffectés et pour lesquels le conseil municipal désire faire passer le bien du domaine public au domaine privé;

CONSIDÉRANT que lesdites parties de l'ancienne Route 321 sont décrites comme étant :

- Une partie des lots 27 et 28 du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant les parcelles A, B et C de la description technique, minute 7985, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;
- Une partie des lots 29 et 30A du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell de la description technique, minute 7986, de l'arpenteurgéomètre, François Gauthier;
- Une partie du lot 31 du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant la parcelle F de la description technique, minute 7987, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;
- Une partie des lots 33 du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant les parcelles A et B et une partie des lots 33C-3, 33C-2 et 34 du Rang 1 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant les parcelles C, D et E de la description technique, minute 7988, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;
- La partie du lot 34 du Rang 1 du cadastre du Canton de Hartwell de la description technique, minute 7989, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier:
- Une partie des lots 45 et 46 du rang 1 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant les parcelles A, B, C et D de la description technique, minute 7990, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;

CONSIDÉRANT QU'une copie de la présente résolution a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu la résolution et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil municipal procèdent à la régularisation des parties de la Route 321, soit la fermeture et la rétrocession des parcelles ci-haut décrites telles qu'elles sont montrées sur les plans déposés par François Gauthier, arpenteur-géomètre, pour qu'ils soient définitivement fermés au public et passent du domaine public au domaine privé;

QUE cette régularisation permettra aux propriétaires adjacents d'inclure ces parcelles à leurs terrains déjà existants;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Robinson, est autorisé à communiquer avec les propriétaires concernés.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Madame Mélissa Cyr, taxation et perception

7.6

333-11-2016

Fermeture à la circulation publique seulement et conservation du droit de propriété par la Municipalité, d'un ancien chemin de colonisation et d'une partie de chemin désaffecté dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.

CONSIDÉRANT la résolution 287-09-2016 pour la régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la firme François Gauthier, arpenteur-géomètre, dans le cadre de la rénovation cadastrale, Mandat 2288;

CONSIDÉRANT qu'il y a des cas de parties de l'ancien chemin de colonisation appartenant à la Municipalité de Lac-Simon à régulariser par la fermeture à la circulation publique seulement;

CONSIDÉRANT que lesdites parties de l'ancien chemin de colonisation sont désignées comme étant une partie du lot 33C du Rang 1, cadastre du Canton de Hartwell, décrite comme étant la parcelle A et une partie des lots 33, 32 et 31 du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell décrites comme étant les parcelles B, D et E de la description technique, minute 7987, de l'arpenteurgéomètre, François Gauthier;

CONSIDÉRANT qu'il y a une partie d'un ancien chemin aujourd'hui désaffecté appartenant au Ministère des Transports du Québec à régulariser par la fermeture à la circulation publique seulement;

CONSIDÉRANT que la partie de l'ancien chemin aujourd'hui désaffecté est décrite comme étant une partie du lot 33 du Rang 2 du cadastre du Canton de Hartwell décrite comme étant la parcelle C de la description technique, minute 7987, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de fermeture à la circulation publique de parties de chemins aujourd'hui désaffectés ou d'ancien chemin de colonisation et pour lesquels le conseil municipal désire n'en conserver que le droit de propriété;

CONSIDÉRANT que ces parties de chemins deviendront un chemin privé demeurant la propriété de la Municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard

QUE les membres du conseil municipal procèdent à la régularisation des parties de l'ancien chemin de colonisation et de l'ancien chemin aujourd'hui désaffecté, par la fermeture à la circulation publique et la conservation du droit de propriété par la Municipalité de Lac-Simon, des parcelles A, B, C, D et E de la description technique, minute 7987 telles qu'elles sont montrées sur le plan déposé par François Gauthier, arpenteur-géomètre;

QUE cette régularisation permettra à la Municipalité de Lac-Simon de conserver le droit de propriété et que ce chemin deviendra un chemin privé appartenant à la Municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Madame Mélissa Cyr, taxation et perception

7.7

334-11-2016 Régularisation de l'assiette du chemin des Simoneau dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288.

CONSIDÉRANT la résolution 287-09-2016 pour la régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la firme François Gauthier, arpenteur-géomètre, dans le cadre de la rénovation cadastrale, Mandat 2288;

CONSIDÉRANT les parties de terrains appartenant en titre à des tiers et qui sont occupées par un chemin public, sans titres de propriétés en faveur de la Municipalité de Lac-Simon ou sans fondement légal;

CONSIDÉRANT que l'article 73 de la *Loi sur les Compétences Municipales* prévoit qu'une municipalité locale qui constate que l'assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres peut régulariser cette situation par l'adoption d'une résolution comportant la désignation cadastrale du terrain;

CONSIDÉRANT que lesdites parties de terrains sont décrites comme étant les parcelles A à O de la description technique, minute 7991, de l'arpenteurgéomètre, François Gauthier;

Parcelle A: 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Ouest par la partie du lot 32A-16 desdits rang et canton ci-après décrite comme étant la parcelle B et mesurant, suivant une ligne brisée, 13,31 mètres suivant une direction de 48°47' et 14,01 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 35,56 mètres, vers l'Est et le Sud par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, successivement, 44,11 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 81,94 mètres, 27,45 mètres suivant une direction de 199°16', 2,57 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 2,50 mètres et 3,46 mètres suivant une direction de 258°09' et vers le Nord-Ouest et l'Ouest par une partie dudit lot 32A appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant, respectivement, 2,63 mètres suivant une direction de 17°59' ; contenant en superficie 273,0 mètres carrés.

Parcelle B: 32A-16 Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord par une partie dudit lot 32A desdits rang et canton appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant 47,17 mètres suivant une direction de 84°50', vers le Sud-Est partie par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, suivant une ligne brisée, 6,42 mètres suivant une direction de 261°10', 12,93 mètres suivant une direction de 257°30 et 39,17 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 81,94 mètres et partie par la partie du lot 32A desdits rang et canton ci-devant décrite comme étant la parcelle A et mesurant, suivant une ligne brisée, 14,01 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 35,56 mètres et 13,31 mètres suivant une direction de 228°47' et vers l'Ouest et le Nord-Ouest par une partie dudit lot 32A-16 appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant, respectivement, 13,22 mètres suivant une direction de 17°59' et 33,61 suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 28,81 mètres ; contenant en superficie 541,3 mètres carrés.

Parcelle C : 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est, le Nord, le Nord-Ouest et le Nord par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, successivement, 17,64 mètres suivant une direction de 114°35′, 65,32 mètres suivant une direction de 96°29′, 43,16 mètres suivant une direction de 86°49′, 37,97 mètres suivant une direction de 65°36′ et 9,00 mètres suivant une direction de 85°04′, vers le Sud-Est par une partie dudit lot 32A appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant 61,23 mètres suivant une direction de 245°36′, vers le Sud par une partie du lot 31 desdits rang et canton appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant 95,22 mètres suivant une direction de 274°32′ et vers le Sud-Ouest par une partie dudit lot 32A appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 0851 802) et mesurant 21,70 mètres suivant une direction de 308°52′; contenant en superficie 761,8 mètres carrés.

Parcelle D: 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord, le Nord-Est et l'Est par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, successivement, 14,89 mètres suivant une direction de 85°04', 28,06 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 17,50 mètres et vers l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud par une partie dudit lot 32A appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 0851 802) et mesurant 55,20 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 31,14 mètres ; contenant en superficie 179,6 mètres carrés.

Parcelle E: 31-5 Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 9,15 mètres suivant une direction de 94°32', vers le Sud-Est par la partie du lot 31 desdits rang et canton ci-après décrite comme étant la parcelle F et mesurant 5,36 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 12,50 mètres et vers le Sud-Ouest par une partie dudit lot 31-5 appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant, suivant une ligne brisée, 2,54 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 39,25 mètres et 3,18 mètres suivant une direction de 307°54'; contenant en superficie 13,2 mètres carrés.

Parcelle F: 31 Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et partie par la partie du lot 32A desdits rang et canton ci-après décrite comme étant la parcelle G et mesurant 39,13 mètres suivant une direction de 94°32', vers le Sud-Est, le Sud et le Sud-Ouest par une partie dudit lot 31 appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant 46,19 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 39,25 mètres et vers le Nord-Ouest par la partie du lot 31-5 desdits rang et canton, ci-devant décrite comme étant la parcelle E et mesurant 5,36 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 12,50 mètres ; contenant en superficie 256,4 mètres carrés.

Parcelle G : 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord et le Nord-Ouest par une partie du lot 32A-3 appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 33,97 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 27,50 mètres, vers le Sud-Est partie par le lot 32A-2 desdits rang et canton appartenant à Alain Larivière et Jacqueline Nadeau (pub. n° 22 041 415) et mesurant 11,17 mètres suivant une direction de 203°45' et partie par une partie dudit lot 32A appartenant à Gordon Alan Buchanan (pub. n° 22 081 802) et mesurant 11,05 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 39,25 mètres et vers le Sud par la partie du lot 31 desdits rang et canton ci-devant décrite comme étant la parcelle F et mesurant 14,61 mètres suivant une direction de 274°32' ; contenant en superficie 53,5 mètres carrés.

Parcelle H: 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Nord par une partie du lot 32A-3 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, respectivement, 57,60 mètres suivant une direction de 21°20', 38,32 mètres suivant une direction de 19°00' et 9,90 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 7,51 mètres, vers l'Est par la partie du lot 32A-1 desdits rang et canton, ci-après décrite comme étant la parcelle I et mesurant 3,85 mètres suivant une direction de 178°33' et vers le Sud-Est, l'Est et le Sud-Est par une partie dudit lot 32A appartenant à Katherine Gravelle (pub. n° 19 719 030) et mesurant, respectivement, 11,77 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 17,98 mètres, 31,25 mètres suivant une direction de 199°03' et 57,61 mètres suivant une direction de 204°34' ; contenant en superficie 255,1 mètres carrés.

Parcelle I: 32A-1 Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord par le lot 32B-1 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 11,50 mètres suivant une direction de 94°38', vers le Sud-Est par la partie du lot 32A-1 desdits rang et canton appartenant à Peter Russell (pub. n° 10 667 779 et 15 204 239) et mesurant 11,95 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 17,98 mètres et vers l'Ouest par la partie du lot 32A ci-devant décrite comme étant la parcelle H et mesurant 3,85 mètres suivant une direction de 358°33'; contenant en superficie 14,3 mètres carrés.

Parcelle J: 32B Ptie du rang 1

De figure triangulaire, bornée vers le Nord par une partie dudit lot 32B appartenant à Barbara Jane Buchanan (pub. n° 13 670 274) et mesurant 6,69 mètres suivant une direction de 105°55', vers le Nord-Est par la partie dudit lot 32B ci-après décrite comme étant la parcelle K et mesurant 6,03 mètres suivant une direction de 156°58' et vers le Sud-Ouest par le lot 32B-1 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 11,48 mètres suivant une direction de 310°02' ; contenant en superficie 15,7 mètres carrés.

Le coin Sud de cette parcelle coïncide avec le coin Sud-Est du lot 32B-1 du rang 1 du canton de Hartwell.

Parcelle K : 32B Ptie du rang 1

De figure triangulaire, bornée vers le Nord par une partie dudit lot 32B appartenant à Sylvain Lavoie et Chantal Crête (pub. n° 22 365 249) et mesurant 27,07 mètres suivant une direction de 105°55', vers le Sud par la partie du lot 32A desdits rang et canton, ci-après décrite comme étant la parcelle L et mesurant 23,74 mètres suivant une direction de 274°31' et vers le Sud-Ouest par la partie dudit lot 32B ci-devant décrite comme étant la parcelle J et mesurant 6,03 mètres suivant une direction de 336°58'; contenant en superficie 63,5 mètres carrés.

Le coin Sud-Ouest de cette parcelle coïncide avec le coin Sud-Est du lot 32B-1 du rang 1 du canton de Hartwell.

Parcelle L: 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord partie par la partie du lot 32B cidevant décrite comme étant la parcelle K et partie par une partie du lot 32B appartenant à Sylvain Lavoie et Chantal Crête (pub. n° 22 365 249) et mesurant 108,46 mètres suivant une direction de 94°31', vers le Nord-Est par la partie dudit lot 32A ci-après décrite comme étant la parcelle M et mesurant 13,05 mètres suivant une direction de 146°42', et vers le Sud-Ouest, le Sud et le Sud-Ouest par le lot 32A-4 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant, respectivement, 20,44 mètres suivant un arc de cercle concave d'un rayon de 22,50 mètres, 94,40 mètres suivant une direction de 274°38' et 4,63 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 7,50 mètres ; contenant en superficie 179,9 mètres carrés.

Parcelle M: 32A Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord-Est par une partie dudit lot 32A appartenant à Jean-Pierre Blais (pub. n° 18 077 440) et mesurant, suivant une ligne brisée, 21,75 mètres suivant un arc de cercle convexe d'un rayon de 22,08 mètres et 8,18 mètres suivant une direction de 150°57', vers le Sud par une partie du lot 32A-17 desdits rang et canton, ci-après décrite comme étant la parcelle N et mesurant 9,98 mètres suivant une direction de 274°38' et vers le Sud-Ouest partie par le lot 32A-4 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et partie par la partie dudit lot 32A ci-devant décrite comme étant la parcelle L et mesurant 21,09 mètres suivant une direction de 326°42' ; contenant en superficie 160,4 mètres carrés.

Parcelle N: 32A-17 Ptie du rang 1

De figure irrégulière, bornée vers le Nord par la partie du lot 32A desdits rang et canton ci-devant décrite comme étant la parcelle M et mesurant 9,98 mètres suivant une direction de 94°38', vers le Nord-Est par une partie dudit lot 32A-17 appartenant à Joey Pilon-Lacelle et Emmanuelle Perrier (pub. n° 20 218 006) et mesurant, suivant une ligne brisée, 26,05 mètres suivant une direction de 150°57 et 28,01 mètres suivant une direction de 154°43', vers le Sud par la partie du lot 32A-18 desdits rang et canton ci-après décrite comme étant la parcelle O et mesurant 2,48 mètres suivant une direction de 271°25' et vers le Sud-Ouest par le lot 32A-4 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 58,45 mètres suivant une direction de 326°42'; contenant en superficie 312,8 mètres carrés.

Parcelle O: 32A-18 Ptie du rang 1

De figure triangulaire, bornée vers le Nord par la partie du lot 32A-17 desdits rang et canton, ci-devant décrite comme étant la parcelle N et mesurant 2,48 mètres suivant une direction de 91°25′, vers le Nord-Est par une partie dudit lot 32A-18 appartenant à Joey Pilon-Lacelle et Emmanuelle Perrier (pub. n° 20 218 006) et mesurant 14,61 mètres suivant une direction de 154°43′ et vers le Sud-Ouest par le lot 32A-4 desdits rang et canton appartenant à "MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON" (pub. n° 19 982 486) étant le chemin des Simoneau et mesurant 15,88 mètres suivant une direction de 326°42′; contenant en superficie 16,2 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QU'une copie de la présente résolution a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu la résolution et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil municipal approuvent la description technique, minute 7991, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier qui correspond aux parties occupées sans titres par la Municipalité de Lac-Simon de l'assiette du Chemin des Simoneau;

QU'UNE copie vidimée de la description technique ainsi que le plan, minute 7991, de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier, sont déposés au bureau de la Municipalité de Lac-Simon situé au 849, chemin du Tour-du-Lac et peuvent être consultés du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;

QUE les membres du conseil municipal procèdent à l'application des articles 73 et 74 de la *Loi sur les Compétences Municipales* afin de rendre conforme l'occupation et les titres de propriété du chemin des Simoneau;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Robinson, est autorisé à communiquer avec les propriétaires concernés.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Me Louis-Philippe Robert, Notaire Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Madame Mélissa Cyr, taxation et perception

7.8

335-11-2016 Autorisation d'officialiser le lac Savaria à la Toponymie.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Guy Savaria d'officialiser le lac Savaria à la Toponymie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Savaria est propriétaire des terrains entourant le lac;

CONSIDÉRANT QUE la commission de toponymie est prête à finaliser cette demande et requiert une résolution du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard; ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent d'officialiser le nom du lac Savaria à la Toponymie.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Luc O'Connor, Géographe et toponymiste, Commission de toponymie Monsieur Guy Savaria

7.9

336-11-2016

Autoriser Me Sylvie F. Lévesque du cabinet Deveau Avocats à nous représenter pour une demande d'accès à l'information - dossier no 1014468.

CONSIDÉRANT la demande de révision faite par une citoyenne devant la Commission d'accès à l'information (ci-après, la « CAI ») dans le dossier 1014468 de la CAI;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être représentée par procureurs, afin de donner suite aux demandes de la CAI et pour faire valoir ses droits;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le cabinet Deveau Avocats afin de comparaître et de représenter la municipalité dans le dossier de la CAI no.1014468.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Me Sylvie Lévesque, Deveau Avocats Me Marc Tremblay, Deveau Avocats

7.10

337-11-2016

Consentement au maintien, à l'exécution de travaux d'entretien et de nettoyage de fossés de drainage et à l'établissement d'une servitude publique.

CONSIDÉRANT QUE certaines parties du réseau de drainage et/ou d'égout pluvial traversent des propriétés de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire formaliser le maintien de ces ouvrages d'utilité publique et confirmer le consentement des propriétaires pour effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de réfection de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir l'opportunité d'obtenir l'établissement de servitudes publiques appropriées et publiées à cet effet, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise monsieur le Maire, Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Robinson à signer tout consentement pour formaliser le maintien de ces ouvrages d'utilité publique et confirmer le consentement des propriétaires pour effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de réfection de ces ouvrages sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Éric Bordeleau, directeur de l'urbanisme, environnement et bâtiment

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

338-11-2016 Renouvellement de l'adhésion à Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est membre de Tricentris depuis sa constitution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à l'entente avec le centre Tricentris liant ainsi les deux parties;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à Tricentris aux conditions énumérées dans ladite entente pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétairetrésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient autorisés à signer l'entente.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Normand Clermont, Président de Tricentris

8.2

339-11-2016 Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit nommer un représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle le 13 avril 2017 à Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur le maire, Jacques Maillé à titre de représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de Tricentris, centre de tri avec droit de parole et de vote;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Normand Clermont, Président de Tricentris

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Compte rendu de la réunion du CDDÉ du 3 octobre 2016.

Monsieur Jean-François David informe les citoyens présents du compte rendu de la réunion du 3 octobre 2016.

Un document est déposé au conseil pour analyse.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Suivi du comité des lacs Croche et Blais.

Monsieur le Conseiller Michel Lavigne donne un compte rendu des derniers développements. Il indique qu'il y aura une soirée des Fêtes, samedi le 20 novembre 2016 à 17 h au chalet du lac Croche.

10.2

340-11-2016

OBNL - Activités 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs, de la culture et des arts de Lac-Simon a déposé aux membres du conseil le calendrier des activités 2017 qui auront lieu dans la municipalité de Lac-Simon;

Après analyse et discussions;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le calendrier des activités 2017 déposé par la Corporation des loisirs, de la culture et des arts de Lac-Simon.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Corporation des loisirs, de la culture et des arts de Lac-Simon

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.

. . .

DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

341-11-2016 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 04.

Note: Monsieur Jacques Ma	illé, Maire, demande le vote.
Adoptée à l'unanimité	
Jacques Maillé	Jocelyn Robinson
Maire	Directeur général et
	secrétaire-trésorier